



# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Hausse prévisible de la taxe scolaire

***Le manque à gagner causé par les coupures du gouvernement Marois oblige le conseil à hausser la taxe scolaire pour être en mesure de maintenir les services offerts***

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 9 avril 2013 – La Commission scolaire des Hautes-Rivières aura un important manque à gagner totalisant 18 M\$ au cours des trois prochaines années.

### Décision gouvernementale aux conséquences importantes

Le dernier budget provincial a apporté une modification qui affecte de manière significative le financement et les revenus des commissions scolaires. En effet, depuis 2006, le gouvernement accordait un rabais substantiel de taxe scolaire aux contribuables dans un contexte où on assistait à une augmentation importante de la valeur des maisons et des immeubles dans les villes à forte concentration urbaine. Pour compenser la perte de revenus, le gouvernement versait aux commissions scolaires une subvention de péréquation égale au rabais de taxe accordé, lequel apparaît sur chacun des comptes de taxe.

RÔLE	VALEUR RÔLE	FACTEUR D'UNIFORMISATION	VALEUR UNIFORMISÉE	VALEUR AJUSTÉE 2012
PRÉCÉDENT ( )	160 500	X	= 160 500	220 100
COURANT ( 2010-2012 )	220 100	X 1,0000	= 220 100	FACTEUR DES NEUTRES X 1,0000
VALEURS AJUSTÉES				VALEUR IMPOSABLE 220 100
2012 220 100				

  

DESCRIPTION	VALEUR IMPOSABLE	TAUX / 100\$	MONTANT IMPOSÉ
TAXE ANNUELLE	220 100	0,31530	693,98
REDUCTION		0,12479-	274,66-
SOUS-TOTAL			419,32

  

Solde dus	Frais	Capital	Intérêts	Total
2012-2013	0,00	0,07-	0,00	0,07-

  

ÉCHÉANCE			MONTANT DU VERSEMENT	TOTAL À PAYER
AN	MS	JR		
2012	- 08	- 06	0,00	0,07-
2012	- 10	- 30	0,07-	

Messages  
ATTENTION  
CHANGEMENT IMPORTANT – MODALITÉS DE PAIEMENT  
La Commission scolaire n'accepte plus les paiements à son comptoir de la taxe scolaire. Options de paiement disponibles :  
• Par voie électronique (Internet/téléphone/guichet) : utilisez le no de référence de 20 chiffres pour chaque propriété;  
• Par la poste, par chèque, en utilisant l'enveloppe jointe au compte;  
• Dans la plupart des institutions financières.  
Comptoir d'information ouvert : lundi au vendredi, de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h00. Fermeture du 18 au 27 juillet 2012.  
Informations : www.csdhr.qc.ca

Taux d'intérêt : 12,00 %  
Ce taux d'intérêt peut être modifié sans préavis

En décembre 2012, le gouvernement a décidé de ne plus compenser les commissions scolaires pour les pertes encourues. La disparition de cette allocation entraînera une baisse de revenus de plus de 14 M\$ pour la CSDHR sur trois ans, soit 7 M\$ en 2013-2014, 3,5 M\$ en 2014-2015 et 3,5 M\$ en 2015-2016.



### Hausse de taxe scolaire à prévoir dès cette année

En conséquence, afin d'assurer le maintien et la qualité des services offerts à nos élèves et, après mûres réflexions, le conseil des commissaires en est venu à la conclusion qu'il n'avait pas d'autre choix que de compenser cette perte de revenus à même la taxe scolaire et, ainsi, récupérer le rabais de taxe éliminé sur une période de trois ans.

Madame Andrée Bouchard, présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières s'indigne de cette situation : « Si l'Éducation était une réelle priorité nationale, personne ne permettrait ces compressions persistantes depuis tant d'années dans le réseau public des commissions scolaires. »

Le conseil a d'ailleurs exprimé publiquement son désaccord, lors de la séance officielle tenue hier soir, envers cette décision que l'oblige à prendre le gouvernement. Le conseil des commissaires estime, plus que jamais, que les commissions scolaires ont déjà largement contribué à l'équilibre budgétaire visé par le gouvernement du Québec. De plus, la CSDHR a également fait des efforts très significatifs de rationalisation de ses dépenses en raison de la décroissance de sa clientèle au cours des dernières années.

« Tout le monde s'entend pour dire qu'il faut prévenir le décrochage en investissant en amont, et c'est là qu'on coupe sans aucune gêne, a conclu Andrée Bouchard. J'aimerais qu'on nous laisse les moyens d'accompagner nos élèves tout au long de leur parcours scolaire, jusqu'à la formation professionnelle, le cégep ou l'université ».

### À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières dessert une population très variée de près de 19 000 élèves répartis sur un territoire de 1 450 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. Son réseau d'établissements se compose de 37 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 école à vocation particulière, 2 centres de formation professionnelle et 2 centres de formation aux adultes. Plus de 90 % de son personnel œuvre en lien direct auprès des élèves, dont plus de 1 600 enseignants qui ont à cœur d'offrir des services de grande qualité afin de favoriser la réussite des élèves. La Commission scolaire compte près de 2 500 employés et est l'un des plus importants employeurs de la région, ainsi qu'un acteur très actif au plan du développement régional en Montérégie. Pour plus d'information, visitez le [www.csdhr.qc.ca](http://www.csdhr.qc.ca).